

Interpellation de Mme Thérèse de Meuron intitulée "Une nouvelle vengeance de Manon des Sources?..." déposée le 18 janvier 2011

Préambule

Les collaborateurs d'eau service n'ont que peu d'information sur la source privée de la ferme du Désert, pour laquelle ils n'ont qu'épisodiquement été consultés. Les zones de protection n'ont pas été étudiées, et il existe donc peu de données sur cette source. Son tarissement progressif date de plusieurs décennies. Trois causes, probablement concomitantes, sont responsables de ce tarissement :

- urbanisation en amont des zones de captages, diminuant probablement la quantité d'eau s'infiltrant dans la nappe phréatique ;
- colmatage et vétusté des captages car ils n'ont pas été suffisamment entretenus ;
- obstruction et/ou fuite de la canalisation entre les captages et la ferme.

La remise en état de l'entier du dispositif (captages à refaire, 150 m de conduite à poser) coûterait environ 600'000 francs.

La Municipalité juge cette somme trop importante pour remettre cette source en service, ceci d'autant plus que les activités sur la zone sourcière présumée (aéroport notamment) font courir de grands risques à la nappe phréatique alimentant ces captages. La création de zones de protection n'est plus possible au vu de l'affectation des parcelles sur les zones de captages (aéroport, habitations, routes, industries, etc.).

Question n°1 :

La Municipalité a-t-elle été informée par ses services du tarissement de la source ?

Réponse :

Le tarissement progressif date de plusieurs décennies.

Question n°2 :

La Municipalité peut-elle admettre de constater purement et simplement le tarissement de la source sans poursuivre des investigations ?

Réponse :

Au vu de l'affectation des sols et du développement attendu sur la probable zone sourcière, le tarissement est inéluctable ; elle n'envisage donc pas de poursuivre les investigations.

Question n°3

Quelles mesures entend-elle prendre pour élucider les causes de cet assèchement, sachant que, selon une vraisemblance qui confine à la certitude, ledit assèchement ne peut être que le malheureux résultat d'une erreur humaine. Seule la connaissance des causes permettra de résoudre ce problème.

Réponse :

Les causes de l'assèchement sont décrites ci-dessus. Les investissements nécessaires sont trop importants pour le faible et aléatoire résultat escompté.

Question n°4

La Municipalité va-t-elle ou a-t-elle pris langue avec les autres autorités concernées aux fins d'élucider ce mystère ?

Réponse :

La Municipalité considère qu'il n'y a pas lieu de prendre langue avec d'autres autorités, car il n'y a pas de mystère à élucider.

Lausanne, le 28 février 2011